



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ORNE

Direction des Libertés Publiques et
des Collectivités Locales
Bureau des Élections et
de la Réglementation
AFFAIRE SUIVIE PAR :
Claudine CHALMEL : 02.33.80.60.84

Alençon, le 11 décembre 2016

**CONSULTATION ELECTORALE
SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Procès-verbal du recensement des votes des communes

de VALFRAMBERT, SEMALLE, LARRE ET MENIL-ERREUX

En référence à l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant consultation des électeurs sur le projet de création d'une commune nouvelle, le 11 décembre 2016 à 19h30 le Bureau des Elections et de la Réglementation procède à la centralisation des résultats des communes de VALFRAMBERT, SEMALLE, LARRE et MENIL-ERREUX (document annexé).

L'article L.2113-3 du CGCT prévoit qu'à issue de la consultation électorale sur le projet de création d'une commune nouvelle, celle-ci ne peut être décidée par le préfet, que si la participation au scrutin est supérieure à la moitié des électeurs inscrits et que le projet recueille dans chacune des communes concernées, l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimés, correspondant à un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Au regard des résultats de la consultation électorale du 11 décembre 2016 des communes de VALFRAMBERT, SEMALLE, LARRE et MENIL-ERREUX, les conditions ne sont pas réunies pour la création d'une commune nouvelle.

Le Préfet,

Isabelle DAVID

Consultation électorale du 11 décembre 2016

Bureaux de vote	Nombre d'électeurs Inscrits	Nombre d'émargements	Nombres de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins blancs	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés	Réponse OUI	Réponse NON	Participation au scrutin	Majorité absolue des suffrages exprimés	Quart des électeurs inscrits
VALERAMBERT	1099	356	356	0	0	356	268	88	32,39	179	275
SEMAILLE	308	162	162	0	0	162	23	139	52,59	82	77
LARRE	330	163	163	3	3	157	61	96	49,39	79	83
MENIL-ERREUX	166	78	78	0	0	78	53	25	46,99	40	42
TOTAL	1903	759							39,88		

Alençon, le 11 décembre 2016

Le Préfet

Isabelle DAVID